

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 30969

présenté par
M. Bruneel

ARTICLE 4

Supprimer les alinéas 13 à 15.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à maintenir le régime actuel de retraite des avocats.